

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 avril 2024

Date de la Convocation :
22 mars 2024
Date de mise en ligne sur le
site internet : 26 avril 2024

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	43
<u>Absents</u> :	7
dont suppléés :	1
dont pouvoirs :	1
<u>Votants</u> :	45
- <u>Pour</u> :	45
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à Fontaine-Française, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent THOMAS.

Étaient présents : Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Alain BOVE - Christophe CADET - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Anne CATRIN - Charlène COLLET - Franck GAILLARD - Didier LENOIR

Étaient absents : Cyril BELLANT - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Anne CATRIN pouvoir à Nicolas TASSIN

Suppléants présents : Gilles MARCEL

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2024-02-05 : Validation des comptes financiers uniques 2023

Considérant l'avis rendu par la Commission aux finances le mercredi 20 mars 2024.

Le Vice-président aux finances présente à l'assemblée les résultats 2023 de la Communauté de Communes, conformes aux résultats du Trésor Public.

Le conseil communautaire, **en l'absence du Président sorti**, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

- Compte financier unique du budget général
ADOpte le compte financier unique 2023 du budget général, **section fonctionnement**, avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 7 369 347,85 €
 - Recettes : 8 398 018,09 €

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget général, ~~section investissement~~, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 951 338,50 €
- Recettes : 1 787 400,90 €

ACCEPTE les reports d'investissements suivants :

- Dépenses : 674 161,00 €
- Recettes : 585 414,00 €

- Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 014 350,12 €
- Recettes : 1 152 259,70 €

- Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 89 114,45 €
- Recettes : 89 114,45 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 520 258,90 €
- Recettes : 643 827,18 €

Investissement :

- Dépenses : 761 850,90 €
- Recettes : 553 975,06 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 530 591,64 €
- Recettes : 657 139,92 €

Investissement :

- Dépenses : 678 222,97 €
- Recettes : 552 125,70 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT – Arceau »

ADOPTE le compte financier unique 2023 du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT - Arceau », avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 123 736,78 €
- Recettes : 123 736,78 €

Investissement :

- Dépenses : 324 886,00 €
- Recettes : 324 886,00 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau », avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

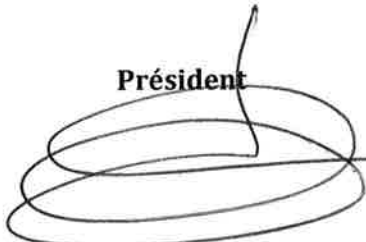
DIT que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 10 avril 2024

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : comptes financiers uniques 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.